
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 10 octobre 1973. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission s'est réunie pour nommer ses délégués chargés de participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission des finances, conformément à l'article 18, alinéa 4, du Règlement du Sénat.

Ont été désignés :

- M. de Bagneux : affaires culturelles — arts et lettres ;
- M. Lamousse : cinéma et théâtres nationaux ;
- M. Miroudot : monuments historiques ;
- M. Caillavet : affaires étrangères — relations culturelles, scientifiques et techniques ;
- M. Jacques Habert : affaires étrangères, coopération ;
- M. Chauvin : éducation nationale ;
- M. Tinant : enseignement agricole ;
- M. Vérillon : recherche scientifique et technique ;
- M. Pelletier : jeunesse, sports et loisirs ;
- M. Fleury : information — O. R. T. F.
- M. Collery : protection de la nature et environnement. ;

La commission a ensuite nommé :

M. Ruet, rapporteur de la proposition de loi de M. Gaston Monnerville (n° 325, 1972-1973) tendant à modifier l'article 4 du décret n° 55-344 du 20 mai 1955 relatif au régime financier des collèges ;

M. Claude Mont, rapporteur de la proposition de loi de M. Adolphe Chauvin (n° 371, 1972-1973) tendant à nationaliser les collèges d'enseignement général et d'enseignement secondaire.

Abordant l'examen des questions diverses, la commission a débattu des problèmes d'environnement posés par la construction de l'aéroport de Roissy-en-France et des suites à donner à la visite de ces installations faite par une délégation de la commission.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 10 octobre 1973. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Ont été désignés comme rapporteurs :

M. Malassagne, du projet de loi (n° 374, 1972-1973) modifiant la loi n° 55-1533 du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages ;

M. Francou, du projet de loi (n° 375, 1972-1973) relatif aux appellations d'origine en matière viticole. MM. Pintat et Alliès, qui avaient fait acte de candidature auprès du président, se sont effacés devant M. Francou en proposant leur collaboration à ce texte dont la commission des finances est saisie pour avis ;

M. Kieffer, de la proposition de loi (n° 339, 1972-1973), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la production, au commerce, à l'utilisation des chevaux et mulets ;

M. Bertaud, de la proposition de loi (n° 352, 1972-1973), adoptée par l'Assemblée nationale en seconde lecture, tendant à réglementer la location du droit de pêche dans certains étangs salés privés du littoral ;

M. Mistral, de la proposition de loi (n° 156, 1972-1973), de M. Vérillon, sur la délimitation de l'aire d'appellation de la « Noix de Grenoble » ;

M. Chauty, de la proposition de loi (n° 287, 1972-1973), de M. Delorme, tendant à abroger le décret-loi du 1^{er} avril 1939 instaurant une procédure d'urgence pour l'instruction des demandes de construction de **dépôts d'hydrocarbures** ;

M. Isautier, de la proposition de loi (n° 376, 1972-1973), dont il est l'auteur, tendant à la **nationalisation de l'électricité** dans le département de la Réunion ;

M. Kieffer, de la proposition de loi (n° 382, 1972-1973), de M. Palmero, relative à l'établissement des **servitudes de survol** prévues par les lois du 8 juillet 1941 et du 31 décembre 1966 ;

M. Croze, de la proposition de loi (n° 383, 1972-1973), de M. Palmero, portant statut du **locataire-gérant de station-service** ;

M. Chatelain, de la proposition de loi (n° 1, 1973-1974), de M. Jean Colin, tendant à améliorer les conditions de vie des **riverains des aéroports**.

Jeudi 11 octobre 1973. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a désigné, tout d'abord, ses **rapporteurs pour avis de la loi de finances pour 1974**.

Ont été ainsi nommés, pour participer avec voix consultative aux travaux de la commission des finances, conformément à l'article 18, alinéa 4, du Règlement du Sénat :

MM.

Agriculture et industries alimentaires....	Bajeux.
Développement industriel et scientifique :	
Industrie	Collomb.
Recherche et énergie atomique.....	Chauty.
Commerce et artisanat.....	Raymond Brun.
Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme :	
Aménagement du territoire.....	Barroux.
Routes et voies navigables.....	Bouquerel.
Ports maritimes.....	Pintat.
Logement	Laucournet.
Tourisme	Lucien Gautier.
Services du Premier ministre :	
Plan et productivité.....	Lucotte.
Protection de la nature et environne- ment	Lalloy.

Transports :

Transports terrestres	Billiemaz.
Aviation civile	Pams.
Marine marchande	Joseph Yvon.

Le rapport pour avis des **Postes et télécommunications** a donné lieu à un vote à bulletins secrets, MM. Beaujannot et Marzin étant tous deux candidats :

Nombre de votants.....	34
Blancs ou nuls.....	2
Suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Ont obtenu :

M. Marzin	22 voix ;
M. Beaujannot	10 voix.
M. Marzin a donc été désigné comme rapporteur.	

Les candidatures de **MM. Sordel et Labonde** ont été suggérées, en remplacement de MM. Blondelle et Pautzet, pour la **commission spéciale** chargée d'examiner le projet de loi complétant certaines dispositions du code rural relatif au **statut du fermage et du métayage**.

Le président a rappelé, ensuite, à ses collègues qu'en fonction de l'ordre du jour très chargé des prochaines réunions, il fallait envisager d'ores et déjà l'examen des textes relatifs aux appellations d'origine concernant les fromages et les vins, le mercredi 17 octobre ; M. Francou a alors suggéré à ses collègues, MM. Alliès et Pintat, de tenir une ou deux réunions de travail préparatoires, en compagnie de M. Pierre Brousse, rapporteur pour avis, avant la présentation de son rapport.

Le président a donné lecture du programme de travail établi, en accord avec M. Cluzel, rapporteur officieux, pour l'**examen du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** ;

Il a également suggéré :

— sur l'initiative de M. Chauty, une **visite** d'une journée **du magasin collectif** regroupant, à Saint-Herblain, quarante commerçants ;

— l'envoi, au cours de la prochaine intersession, d'une **mission d'information de caractère agricole**.

AFFAIRES ETRANGERES,
DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 10 octobre 1973. — *Présidence de M. André Colin, président.* — La commission a entendu une communication de son président sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient ainsi que sur les événements qui viennent de secouer le Chili.

Puis, la commission a désigné **M. Lhospied** comme rapporteur du projet de loi (n° 373, 1972-1973) autorisant l'approbation de l'avenant, du 31 janvier 1973, à la **Convention générale entre la France et la Yougoslavie sur la Sécurité sociale**, signée le 5 janvier 1950, modifiée et complétée par les avenants des 8 février 1966 et 13 février 1969.

M. Lhospied a présenté des conclusions favorables au projet de loi qui a été adopté par la commission.

M. Lhospied a également été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 377, 1972-1973) autorisant l'approbation de l'**Accord de coopération culturelle et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie**, signé à Paris le 3 novembre 1972.

Les conclusions favorables du rapporteur ont été adoptées.

M. Boin a ensuite été nommé rapporteur du projet de loi (n° 378, 1972-1973) autorisant l'approbation de la **Convention pour la prévention de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs**, signée à Oslo le 15 février 1972.

Le rapport favorable de M. Boin a été adopté.

Enfin, la commission a décidé de procéder à la désignation d'un rapporteur sur le projet de loi (n° 2, 1973-1974) autorisant la ratification de la **Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'homme** et des libertés fondamentales et de ses protocoles additionnels n° 1, 3, 4 et 5, malgré que cette question ne figurât pas à l'ordre du jour mais pour permettre que le débat public ait lieu dans des délais rapprochés.

M. Poudonson a été nommé rapporteur de ce texte.

AFFAIRES SOCIALES

Mardi 9 octobre 1973. — *Présidence de M. Marcel Darou, président.* — La commission a, tout d'abord, procédé à la désignation des **rapporteurs** suivants :

M. Mathy, pour la proposition de loi n° 334 (1972-1973) de M. Grangier, tendant à permettre le versement mensuel des **pensions de retraite et d'invalidité** ;

M. Cauchon, pour la proposition de loi n° 368 (1972-1973) de M. Sibor, relative à la **sécurité sociale des lycéens de plus de vingt ans** ;

M. Mathy, pour la proposition de loi n° 380 (1972-1973) de M. Diligent, tendant à instituer le paiement mensuel des **pensions de retraite et d'invalidité**.

Puis elle a désigné MM. **Pierre Brun** et **Souquet** comme candidats pour représenter le Sénat au sein du **conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés**, en application du décret n° 59-954 du 3 août 1959.

M. Jean Gravier a présenté son rapport sur le projet de loi n° 344 (1972-1973), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **retraite de réversion** prévue à l'article 1122 du code rural.

Ce texte, a exposé le rapporteur, a pour objet d'étendre aux veuves d'exploitants agricoles le bénéfice de l'abaissement à cinquante-cinq ans de l'âge d'ouverture du droit à jouissance de la pension de réversion, mesure récemment accordée aux veuves de salariés ainsi qu'aux veuves des travailleurs non salariés non agricoles. En contrepartie, le législateur est appelé à aligner sur le régime général certaines autres conditions d'ouverture du droit à pension de réversion, concernant les ressources personnelles du conjoint survivant, la durée du mariage ainsi que l'âge du décès de l'assuré.

En réponse à une question de **M. Pierre Brun**, **M. Jean Gravier** a évoqué les intentions exprimées par le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale d'assouplir, puis ultérieurement de supprimer la règle du non-cumul des droits propres du conjoint survivant avec une pension de réversion.

Après les interventions de plusieurs commissaires, notamment de MM. Schwint, Mathy, de Wazières et du président, le projet de loi a été adopté à l'unanimité dans le texte voté par l'Assemblée nationale.

Sur le rapport de M. Jean Gravier, qui a présenté le texte en l'absence de M. d'Andigné empêché, la commission a également adopté sans modification et à l'unanimité le projet de loi n° 345 (1972-1973), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'extension des accords de retraite et de prévoyance concernant les salariés des professions agricoles.

Plusieurs commissaires ont été désignés pour participer aux travaux de la commission des finances pour l'examen des budgets suivants de la loi de finances pour 1974.

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre : M. Lambert ;

Ministère de la santé publique et de la sécurité sociale : M. Grand ;

Ministère du travail, de l'emploi et de la population : M. Méric ;

Budget annexe des prestations sociales agricoles : M. Jean Gravier.

A la suite d'un échange de vues sur les travaux de la session, la commission a chargé plusieurs commissaires de l'étude de différents problèmes susceptibles de faire l'objet de projets de loi annoncés par le Gouvernement :

Amélioration des conditions de travail : M. Cauchon.

Pharmacie vétérinaire : M. Blanchet.

Anciens combattants d'Afrique du Nord : M. Darou.

Fonds de garantie pour les travailleurs privés d'emploi : M. Méric.

Election des travailleurs immigrés aux comités d'entreprise : M. Viron.

Laboratoires d'analyses médicales : M. Grand.

Profession d'adaptateur de prothèse optique de contact : M. Blanchet.

Création d'allocations post-natales : M. Aubry.

Modification de la loi sur l'allocation d'orphelin : M. Darras.

Loi d'orientation en faveur des handicapés : M. Jean Gravier.

Modification du statut du personnel hospitalier : M. Schwint.

Professions paramédicales : M. Blanchet.

Mercredi 10 octobre 1973. — *Présidence de M. Marcel Darou, président.* — La commission a procédé, sur le rapport de **M. Marcel Lambert**, à l'examen de la proposition de loi n° 355 (1972-1973), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre aux **anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre** de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une **pension de retraite** calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans.

Après un exposé général consacré à l'histoire des dispositions prévues et au rappel du contexte dans lequel il convient de les situer, le rapporteur a répondu à des demandes de précisions formulées par :

Le président sur les droits à l'assimilation à des périodes d'assurance de personnes appartenant aux diverses catégories d'anciens combattants et de victimes de guerre ;

M. Rabineau sur les anciens prisonniers de guerre qui risquent d'être privés des avantages nouveaux si la durée de leur captivité a été inférieure au minimum prévu et s'ils ne peuvent justifier de leur appartenance ultérieure à d'autres catégories de combattants ou de victimes de guerre.

Après un examen détaillé des articles, le texte de la proposition de loi a été adopté à l'unanimité dans la rédaction votée par l'Assemblée Nationale.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Jeudi 11 octobre 1972. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président et de M. Driant, vice-président.* La commission a procédé à l'audition de **MM. Olivier Guichard**, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ; **Christian Bonnet** et **Aimé Paquet**, secrétaires d'Etat, sur les crédits du ministère prévus en 1974.

Après avoir rappelé les caractéristiques générales de ce budget, l'importance de sa masse et l'effort de présentation entrepris en 1973 et poursuivi en 1974, **M. Olivier Guichard** a présenté l'évolution des crédits aux cinq grands domaines d'action. Sur une période allant de 1971 à 1974, l'effort a porté essentiellement sur les réseaux routiers dont la dotation s'est accrue de

282 p. 100. Toutefois, le budget de 1974 vient rectifier cette orientation en réservant une augmentation particulièrement sensible des crédits aux actions d'aménagement foncier et d'urbanisme (+ 32 p. 100).

Dans le domaine des méthodes de gestion, dont le ministre a tenu à souligner l'importance à long terme, l'accent est mis sur le renforcement des directions départementales de l'équipement, principales bénéficiaires de la création de 200 nouveaux emplois.

En ce qui concerne le réseau routier, grâce à des autorisations d'emprunts qui atteindront 2,650 milliards de francs en 1974, 466 km d'autoroutes seront ouverts, portant la longueur totale du réseau à 2.900 km à la fin de 1974. Un effort particulier est fait également pour l'équipement et l'exploitation du réseau routier pour lesquels les crédits seront en 1974 en accroissement de 132 % par rapport à 1971, année de démarrage d'un programme axé sur l'amélioration de la viabilité hivernale et le renforcement des équipements de sécurité le long des routes.

Dans le domaine des ports maritimes, le ministère poursuivra son action sélective en faveur de Dunkerque, Le Havre et Fos.

Quant à l'aménagement foncier et à l'urbanisme, ils sont axés sur trois actions prioritaires : la création et l'aménagement d'espaces verts, la constitution de réserves foncières et une action nouvelle et spécifique en faveur des villes moyennes pour laquelle un crédit de 60 millions de francs est dégagé.

Le ministre a terminé son exposé en présentant les crédits mis à la disposition de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (D. A. T. A. R.) et précisé à cet égard que les crédits préprogrammés du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (F. I. A. T.) réservés aux opérations d'aménagement touristiques étaient transférés au budget des charges communes et que le F. I. A. T. se trouve donc libre de toute affectation préalable.

M. Christian Bonnet, secrétaire d'Etat, a présenté, ensuite, les crédits affectés à l'habitat qui doivent permettre la poursuite en 1974 de l'effort productif global et notamment la réalisation des objectifs du VI^e Plan qui prévoient l'achèvement de 575.000 logements pour la troisième année du Plan.

Les orientations sectorielles reflètent une certaine évolution correspondant aux aspirations de la population. Cette évolution se traduit par un accroissement de la construction individuelle, le développement de l'accession à la propriété et une politique de rénovation de l'habitat ancien qui permettra notamment aux offices d'H.L.M. d'acquérir des immeubles dans le centre des villes pour les restaurer.

En ce qui concerne les méthodes de gestion, la préprogrammation des crédits devrait permettre de mieux harmoniser le financement et la mise en chantier des constructions en accélérant le lancement des programmes. Une série de textes en voie de publication vont renforcer les moyens des organismes constructeurs par la mise en place des Offices publics d'aménagement et de construction (O.P.A.C.), l'extension des compétences des offices d'H.L.M. traditionnels et des sociétés coopératives.

Enfin, au niveau des constructeurs, les efforts de recherche seront poursuivis pour leur permettre d'améliorer la qualité, notamment acoustique, des constructions.

M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, a fait observer que le développement des activités de tourisme (6 p. 100 du produit national brut) permettra de faire revivre des régions actuellement en régression, ce qui facilitera l'accès aux loisirs de près de cinquante-cinq millions de personnes, compte tenu des visiteurs étrangers. Afin de renforcer les effectifs et de regrouper les services de son administration, le montant des crédits de fonctionnement passe de 37 millions de francs en 1973 à 40 millions de francs environ en 1974 ; les moyens financiers réservés aux missions et à l'aménagement du littoral et de la montagne augmentent de 14 p. 100 d'une année à l'autre. Le développement du tourisme social risque de poser le problème de l'étalement des vacances dans le temps et dans l'espace car les sommes affectées à la démocratisation des loisirs passent de 10,8 millions de francs en 1973 à 13,5 millions de francs en 1974. M. Aimé Paquet a terminé son exposé en évoquant l'éventualité d'une augmentation de la dotation budgétaire de son administration au cours de la discussion parlementaire.

Plusieurs questions ont alors été posées à M. Olivier Guichard.

M. de Montalembert, rapporteur spécial des crédits de l'aménagement du territoire, a demandé pour quelles raisons les crédits des missions d'aménagement seront regroupés en 1974 dans le budget des charges communes ; il a évoqué le montant des moyens financiers de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ; il a enfin successivement abordé la valeur des critères retenus pour le choix des dépenses publiques à finalités régionales, la contribution financière des régions à la réalisation de la politique d'aménagement du territoire, la limitation de vitesse des véhicules automobiles.

Le ministre a souligné que les compétences respectives du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'aménagement du territoire ne sont pas modifiées par l'inscription au budget des charges communes des crédits des missions

d'aménagement; il a affirmé la validité du critère fondé sur le nombre d'habitants pour la détermination des ressources de la région; il a rappelé l'importance des modulations prévues pour l'application des limitations de vitesse.

Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial des crédits des ports maritimes, a signalé que les objectifs prévus au VI^e Plan devaient être respectés; elle a demandé si les comparaisons de crédits entre 1973 et 1974 s'entendaient crédits du Fonds d'action conjoncturelle inclus ou exclus, et elle a rappelé l'insuffisance des sommes affectées à l'équipement des petits établissements portuaires. Dans sa réponse, le ministre a souligné que les objectifs du VI^e Plan seraient atteints, en francs constants, à hauteur de 60 p. 100 à la fin de l'année 1974, et que les comparaisons de crédits ne prennent pas en considération les crédits du F. A. C.; il a rappelé l'existence dans les écritures budgétaires de crédits d'intervention au profit des ports de plaisance publics.

M. Pierre Brousse, rapporteur spécial du budget de l'équipement, a souligné la relativité de l'augmentation du budget du ministère, compte tenu de la hausse des prix, et il a exprimé des doutes concernant le financement de l'équipement des voies fluviales, afin de préconiser une participation des promoteurs à l'effort d'investissement. Traitant du problème des routes et des autoroutes, il a rappelé les critiques de la Cour des comptes contre les procédures de concession; il a enfin abordé la durée excessive des trajets quotidiens dans les grandes cités, les modalités de la rémunération de certains agents techniques de l'Etat et la triple nécessité de limiter les transports routiers de matières dangereuses, de réglementer la circulation des poids lourds et de coordonner les activités du rail et de la route.

En réponse à M. Pierre Brousse, le ministre a rappelé l'accroissement des crédits affectés aux voies fluviales et la possibilité de concéder certains réseaux aux collectivités locales; il a indiqué que l'action de la Compagnie nationale du Rhône (C. N. R.) permettra d'achever la liaison entre le Rhin et le Rhône en 1982, tout en affirmant la nécessité d'intéresser les régions à la rénovation du réseau Freycinet; il a souligné que la concurrence entre les entreprises privées concessionnaires d'autoroutes et les sociétés d'économie mixte avait permis d'obtenir une diminution du coût des travaux.

Ont également posé des questions au ministre :

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, sur le transfert de charge que constituent les rémunérations versées aux ingénieurs

des ponts et chaussées par les communes et sur le transfert des routes aux départements ;

M. Descours Desacres sur la présentation des recettes du Fonds spécial d'investissement routier, le blocage des crédits routiers de la tranche communale, et la réalisation des documents d'urbanisme ;

M. Héon sur la révision des zones d'aide au développement régional ;

M. Boscary-Monsservin sur la réforme de l'expropriation pour constitution de réserves foncières.

En réponse, le ministre a indiqué que soixante-dix-neuf départements avaient en juillet 1973, voté le transfert de routes, déjà réalisé pour 45.150 km et en voie de l'être pour 47.540 km. La subvention correspondante sera en accroissement de 5 p. 100 en 1974. Concernant la réalisation des plans d'occupation des sols, les communes qui les votent en conservent l'entière responsabilité. La carte des aides au développement régional sera révisée avant la fin de l'année.

Aux questions de M. Coudé du Foresto, rapporteur général, sur la fiscalité des sociétés d'investissements immobiliers, de M. Bousch, sur l'épargne-logement du Crédit agricole, de M. Descours Desacres, sur les sociétés coopératives de construction, M. Christian Bonnet, secrétaire d'Etat, a précisé qu'un système de prêts avec bonification d'intérêt va se substituer au système actuel de prêts à la construction du Crédit agricole.

Il a indiqué également que la préparation des nouveaux statuts des sociétés coopératives était en voie d'achèvement, mais qu'une période de transition serait prévue pour favoriser les mutations.

Enfin, répondant aux questions de M. Pierre Brousse, rapporteur spécial du budget du tourisme, M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat, a précisé que l'aide à l'hôtellerie devait s'orienter davantage maintenant vers l'accueil des familles aux revenus modestes. A cet égard, la question des terrains nécessaires pourrait être résolue par la passation de baux emphytéotiques à quarante ou cinquante ans. Quant à l'étalement des vacances, souhaitable sur quatre mois au moins, des actions publicitaires de persuasion et d'incitation seront conduites en liaison avec l'O. R. T. F., les entreprises et le ministère de l'éducation nationale.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION
GENERALE

Judi 11 octobre 1973. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* La commission a procédé à l'audition de **M. Pierre Messmer, Premier ministre**, sur le projet de loi constitutionnelle portant modification de l'article 6 de la Constitution. Le Premier ministre était accompagné de **MM. Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice, et Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre chargé des relations avec le Parlement.**

Le Premier ministre a, tout d'abord, rappelé la procédure de l'article 89 de la Constitution, aux termes duquel le projet doit être voté dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale et le Sénat, sans que le Gouvernement puisse provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire.

Il a ensuite abordé le fonds de la réforme proposée, en rappelant que le septennat a été institué il y a cent ans, non pour des raisons de principe, mais à la suite d'un compromis entre les républicains, qui souhaitaient un mandat de cinq ans, et les royalistes, partisans d'un mandat de dix ans qui aurait permis d'attendre que le décès du comte de Chambord rende possible l'accession au trône du prétendant orléaniste.

Il a souligné, d'autre part, que la longue durée du mandat avait eu pour conséquence, en pratique, l'impossibilité pour un président d'accomplir deux septennats successifs, alors qu'il était parfaitement concevable d'envisager deux mandats de cinq ans.

Il a de plus insisté sur l'étendue des pouvoirs présidentiels dans le régime actuel, et sur la nécessité en résultant pour le président de voir renforcer son autorité par une consultation populaire plus fréquente, que le général de Gaulle avait cherchée dans le référendum, mais qu'il semble préférable de consacrer dans la Constitution par l'abrégement de la durée du mandat. Le Premier ministre a, enfin, déclaré qu'il ne lui paraissait pas souhaitable d'assurer une concordance systématique entre l'élection du Président de la République et celle de l'Assemblée Nationale.

M. Pierre Marcilhacy a demandé au Premier ministre s'il ne lui paraissait pas regrettable de procéder à une révision constitutionnelle dans la conjoncture internationale actuelle. Il a, d'autre part, souligné qu'à son avis, l'évolution vers le régime présidentiel était inéluctable mais que la réforme proposée était insuffisante, un tel régime impliquant, notamment, la restitution au Parlement de la plénitude du pouvoir législatif, ainsi que l'institution d'une cour suprême. Il a insisté, enfin, sur le danger de cesarisme que recèle l'accroissement des pouvoirs du Président de la République, sans qu'en soit tirée la conséquence dans le reste de la Constitution par l'institution des contrepoids nécessaires.

M. Guy Petit a insisté sur la nécessité d'une « toilette » du texte constitutionnel, impliquant le vote d'autres modifications. Il a demandé, en conséquence, au Premier ministre s'il était disposé à saisir ultérieurement le Parlement d'un nouveau projet en ce sens.

M. Robert Bruyneel a rappelé que le problème de la durée du mandat présidentiel avait été évoqué en 1958 au Comité consultatif constitutionnel, et que le général de Gaulle s'était alors opposé à toute réduction de cette durée. Il a également fait état de la proposition précédemment adoptée par le Sénat et tendant à la suppression de l'incompatibilité entre les fonctions parlementaires et ministérielles. Il a souligné, enfin, la nécessité de faire disparaître de la Constitution les dispositions relatives à la Communauté, devenues sans objet.

M. Henri Fréville, après avoir insisté sur le fait que la procédure de l'article 89 est la seule qui, légalement, permette de reviser la Constitution, a déclaré qu'il ne croyait pas possible l'instauration en France d'un régime présidentiel du type américain.

Il a ensuite demandé au Premier ministre s'il était disposé à prendre l'engagement, d'une part, de demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale, conformément à l'article 49, dernier alinéa, de la Constitution, et d'autre part, de déposer sur le bureau du Sénat, représentant les collectivités locales, les projets de lois relatifs à ces collectivités.

Il a enfin émis le vœu que le Gouvernement accepte au moins un amendement, tendant à ne permettre qu'une seule réélection au Président de la République. M. Jean-Marie Girault a demandé au Premier ministre si, dans l'hypothèse où l'amendement préconisé par M. Fréville serait déposé, il laisserait le débat aller jusqu'à son terme.

M. Etienne Dailly a souligné la nécessité d'une mise à jour de la Constitution et des lois organiques sur différents points.

Il a, en particulier, évoqué le problème du décès d'un candidat à la présidence de la République, non résolu par la Constitution, et a insisté sur les dangers de la règle selon laquelle seuls peuvent se maintenir au second tour les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au premier.

Il a rappelé, d'autre part, la proposition de loi organique du questeur Jager, tendant à éviter les candidatures fantaisistes en exigeant un plus grand nombre de signatures.

Il a préconisé, en outre, une mise à jour de l'article 16, afin d'éviter que les mesures justifiées par des circonstances exceptionnelles restent en vigueur lorsque ces circonstances ont pris fin.

Abordant le problème des sessions parlementaires, il a demandé qu'il soit mis fin, par une disposition expresse, à l'interprétation erronée qui a été faite de l'article 29 de la Constitution, la convocation d'une session extraordinaire étant, à son avis, de plein droit lorsqu'elle est demandée par plus de la moitié des députés. Il a suggéré, d'autre part, la création d'une session en février consacrée à l'examen des propositions de loi d'origine parlementaire.

En ce qui concerne le Conseil constitutionnel, il a mis l'accent sur la nécessité d'élargir la compétence de ce conseil à tous les textes de nature législative, et de lui conférer le droit de se saisir « *proprio motu* », sans pour autant en faire une cour suprême.

Il a évoqué également la contradiction existant entre la pratique actuelle et la lettre de la Constitution, selon laquelle c'est le Gouvernement qui détermine et conduit la politique de la nation.

Il a enfin déclaré au Premier ministre que de son acceptation de l'examen ultérieur de ces différents points pourrait dépendre le vote du Sénat sur le projet de loi.

Répondant aux questions qui lui avaient été posées, M. Pierre Messmer, Premier ministre, a déclaré qu'un amendement limitant la possibilité de réélection du Président de la République serait, de toute évidence, recevable, et que le Gouvernement en laisserait la discussion aller jusqu'à son terme, mais en s'y opposant sur le fonds. Il lui apparaît, en effet, qu'une telle réélection peut parfois être nécessaire ainsi que cela a été le cas aux Etats-Unis pour le président Roosevelt. D'autre part, a-t-il ajouté, un président non rééligible risque, en fin de

mandat, d'être à la fois trop indépendant (puisqu'il n'a plus rien à attendre du suffrage universel) et impuissant, n'étant plus qu'une sorte de moribond.

Le Premier ministre s'est également déclaré d'accord sur le principe de l'augmentation du nombre des signatures nécessaires à la recevabilité d'une candidature à la présidence de la République, ainsi que sur le dépôt du plus grand nombre des textes relatifs aux collectivités locales sur le bureau du Sénat. Il a convenu, également, du caractère discutable de l'interprétation précédemment donnée pour l'article 29 de la Constitution.

Il s'est, en revanche, déclaré hostile à une session en février, et a rappelé, en ce qui concerne la Communauté, que le Sénégal, le Gabon, le Tchad et la République centrafricaine en faisaient encore partie.

En ce qui concerne les autres suggestions formulées par différents membres de la commission, il s'est déclaré favorable au principe de leur examen ultérieur, mais estime irrecevable tout amendement au projet actuellement en discussion qui ne porterait pas sur l'article 6.

Il a, enfin, insisté sur la nécessité de ne pas alourdir le texte du projet, afin de ne pas risquer de faire échouer la procédure de revision en cours, et a déclaré que la conjoncture internationale ne lui paraissait pas présentement en justifier le report.

La commission a, ensuite, procédé à la **désignation**, en application de l'article 18, alinéa 4, du Règlement, de **deux commissaires à l'effet de participer** avec voix consultative aux **travaux de la commission des finances**. **M. Jean Nayrou** a été désigné pour le budget de l'Intérieur, et **M. André Mignot** pour celui de la Justice.

Enfin, les candidatures de **MM. de Bourgoing, Estève et de Félice** ont été suggérées, en remplacement de **MM. Garet, Molle et Piot**, pour faire partie de la **commission spéciale** chargée d'étudier en deuxième lecture le projet de loi (n° 275 A. N.) complétant certaines dispositions du titre premier du **Livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage** et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole.